

DÉLIBÉRATION
COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Sophie GILLOT, Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS*, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Frédéric DUBOIS et Monsieur Sébastien FOULONNEAU *ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Thierry MARQUIS

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	22
Votants	26

DCM n°115/2024 - 3.5.1

Délimitation cadastrale entre les parcelles de terre privées cadastrées section F numéros 1096, 1097 et 1100 et la voirie communale - régularisation - classement dans le domaine public communal

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

La société Air-Réseaux, pour le compte de la société GRDF, travaille sur un projet de réseau gaz sur la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE. Ledit projet traverserait le cours d'eau « Le Croissel » et les parcelles de terre cadastrées section F numéros 1096, 1097 et 1100, sur le secteur de Freigné, en limite du secteur de Saint-Mars-la-Jaille, entre la rue des Riantières et la voie verte, parcelles appartenant à Monsieur LARDEUX.

La société Air-Réseaux a interpellé la commune au sujet de la voie communale traversant les parcelles de terre précitées privées.

En effet, il apparaît, au vu des renseignements et des plans dont dispose le pôle de topographie et de gestion cadastrale du Service Départemental des Impôts Fonciers de Loire-Atlantique (SDIF 44), que la portion de voie communale, d'une contenance estimée à 12 ares 50 centiares, appartiendrait à Monsieur LARDEUX. Il s'agirait peut-être d'une vieille erreur du cadastre non corrigée. À ce jour, au cadastre, la voie est privée.

Il y aurait donc lieu, pour régulariser, de modifier le cadastre, à savoir de faire appel à un géomètre pour délimiter correctement les parcelles de terre appartenant à Monsieur LARDEUX et intégrer la portion de voie dans le domaine public communal.

Les membres du bureau municipal, réunis le 09 avril 2024, ont émis un avis favorable à cette régularisation, les frais de géomètre étant à la charge de la collectivité.

Un plan permettant de localiser les parcelles de terre et la voie concernées par la présente régularisation a été transmis aux élus le 15 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUIT** l'avis émis par les membres du bureau municipal réunis le 09 avril 2024 ;
- **ACCEPTE** la régularisation cadastrale précitée, à savoir délimiter correctement les parcelles de terre appartenant à Monsieur LARDEUX et la portion de voie communale d'une contenance estimée à 12 ares et 50 centiares ;
- **PREND ACTE** que l'ensemble des frais de géomètre sera à la charge de la collectivité ;
- **PROCÈDE** au classement, dans le domaine public communal, de la portion de voie d'une contenance estimée à 12 ares et 50 centiares ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 30 mai 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Thierry MARQUIS**



Envoyé en préfecture le 29/05/2024
Reçu en préfecture le 29/05/2024
ID : 044-200078079-20240521-DCM_115_2024-DE